

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Délibération n° D-2012-528

**Contrat enfance jeunesse 2011 - 2014
Réorganisation du relais assistantes maternelles**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

Direction Animation de la Cité

**Contrat enfance jeunesse 2011 - 2014
Réorganisation du relais assistantes maternelles**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2011. La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs:

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de loisirs sans hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

Le Relais Assistantes Maternelles s'est ouvert en 1998 dans les locaux du 38 chemin des Côteaux de Ribray à Niort. En 2010, l'ouverture du Relais Petite Enfance sur le même site a facilité la connaissance globale des capacités d'accueil (collectif ou familial) sur la Ville de Niort.

En Janvier 2011, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a publié une circulaire qui situe les Relais Assistantes Maternelles au centre de l'offre d'accueil du territoire et met, également, l'accent sur la notion de « guichet unique » pour les familles et les professionnels. Elle encourage également le développement des modes de garde aux domiciles des parents (emplois familiaux).

Considérant que les missions du Relais Assistantes Maternelles et du Relais Petite Enfance concourent globalement aux mêmes objectifs (Accueil, informations et orientations des familles, mise à jour de l'observatoire Petite Enfance, etc..) et afin de répondre aux préconisations de la C.N.A.F., le Centre Communal d'Action Sociale de Niort envisage, en amont de l'intégration au sein du "Pôle Enfance" prévue fin 2013/2014, de regrouper l'ensemble des missions sous une seule entité.

Cette nouvelle organisation permettrait ainsi :

- de s'inscrire dans une politique temporelle visant à faciliter l'accès aux modes d'accueil et à simplifier les démarches des familles (renforcement de la fonction de guichet unique Petite Enfance),
- de proposer une organisation plus cohérente des missions pour mieux répondre aux besoins et aux demandes spécifiques (urgences, horaires atypiques, formation,...) par l'étude de l'ensemble des modes d'accueil existant sur Niort (multi accueils, assistants maternels, emplois familiaux, prestataires de l'accueil à domicile, etc...),
- d'offrir une meilleure lisibilité auprès des citoyens, des professionnels Petite Enfance, des acteurs locaux et des partenaires renforçant ainsi, la légitimité du service,
- enfin, d'optimiser les missions des éducatrices de jeunes enfants affectées au fonctionnement du service.

Cette nouvelle organisation fait l'objet d'un engagement financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Ces nouvelles dispositions, font l'objet d'une modification de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles.

Il est donc nécessaire de prendre en compte la nouvelle organisation du relais Assistantes Maternelles, à compter d'avril 2012, dans le CEJ 2011-2014.

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales intègre dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) un avenant pour la nouvelle organisation du relais Assistantes Maternelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver cette nouvelle organisation, sachant qu'il sera amené à approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux- Sèvres dès sa réception.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE